Aperçu de l'annonce

AVIS DE MARCHÉ

Département de publication :
83

Fournitures

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Roquebrune sur Argens. Correspondant : Séverine ROGER, Directrice de l'Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens, rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune sur Argens tél. : 04-94-19-59-13 Courriel : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr
Adresse internet du profil d'acheteur (retrait DCE et dépôt des offres) : https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_184_1004560.html.

Description du marché :

Objet du marché : **TRAVAUX D'IMPRESSION POUR L'OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS : Impression du magazine touristique, de guides, de plans, de cartes de visite, de cartes postales, de flyers, de plaquettes.**

Caractéristiques principales :

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec mini - maxi annuels : 15 000 euros HT - 50 000 euros HT
Pour le détail, retirer le DCE.
Durée : de la notification au 31.12.2024. Marché reconductible 3 fois pour un an (date extrême d'exécution : 31.12.2027).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 60%;
- Prix : 40%.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 18 Avril 2024 à 12:00

Autres renseignements :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de consultation.

Renseignements complémentaires : *Critères de sélection des candidatures : voir le RC

*Modalités de remise des offres : voir les conditions générales de la plateforme

*Modalités de financement et de paiement : Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) - Délai de paiement : 30 jours calendaires - Avance non prévue - Budget de l'établissement.

*Pas de variantes ni d'options.

*Le délai d'exécution et de livraisons des prestations est de 1 semaine calendaire (cad samedi, dimanche, jours fériés ou chômés compris) à compter de la validation par tout moyen du Bon A Tirer par l'Office de Tourisme.

Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Racine, 83000, TOULON,

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 Mars 2024.